

Le PETR du Pays d'Auch fait le point sur son avenir



Le PETR du Pays d'Auch fait le point sur son avenir

La Présidente du Pays d'Auch, Céline Salles, avait invité le 4 octobre à la salle des Cordeliers à Auch les 135 maires du Pays d'Auch à échanger sur le projet commun du territoire et sur ses évolutions. Depuis sa validation en 2018, le projet de territoire a connu des changements avec l'émergence du projet de PNR de l'Astarac d'une part en ce qui concerne le sud du PETR jusqu'aux portes d'Auch et d'autre part, la structuration de l'agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne suite à la fusion en 2017 des 2 EPCI préexistantes Grand Auch et Cœur de Gascogne.

Dès l'ouverture de la réunion, Céline Salles soulignait que cette instance se voulait avant tout un lien de concertation, de dialogue et d'information entre le Pays d'Auch et les maires.

Lors des interventions la secrétaire générale de la préfecture, Edwige Darracq, présentera le dispositif de Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE) et les enjeux de cette contractualisation tandis que le cabinet Place détaillera le projet de territoire dont les avancées de 2018 et la nouvelle donne pour demain. De son côté Gaëlle Rainsard, cheffe de projet de l'association pour la création du PNR Astarac, présentera la démarche de création d'un Parc Naturel Régional Astarac alors que Pascal Mercier, Président de la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, évoquera la stratégie d'action de son territoire.

La présentation des stratégies et démarches en cours sur les 2 composantes du Pays d'Auch que sont l'agglomération et l'association pour la création d'un PNR, ont également permis d'appréhender les nouveaux enjeux du territoire et les complémentarités d'actions à mener.

Dans le cadre de l'actualisation du projet de territoire, et après les travaux du cabinet PLACE, apparaissent des grands types d'action qui doivent structurer ce nouveau projet à savoir : la revitalisation des bourgs ; les actions en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire ; les services à la population ; les filières économiques structurantes et le désenclavement.

Mais aussi prendre en compte les actions émergentes qui méritent de prendre plus de place dans ce projet de territoire actualisé comme : les mobilités (durables), la formation, le maintien de l'économie de proximité, le tourisme, la santé.



Conférence des maires